

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-EMILE

REGLEMENT NUMERO 173

AMENDANT LE REGLEMENT D'UR-
BANISME NUMERO 86 AFIN DE
MODIFIER L'ARTICLE 19.1.1
DE CE REGLEMENT EN CE QUI
A TRAIT AUX USAGES PERMIS
DANS LES ZONES A DOMINANCE
RESIDENTIELLE

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier l'article
19.1.1 du règlement d'urbanisme numéro 86;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a
été donné lors de la séance du 7 août 1978;

PAR CES MOTIFS:

Il est proposé par monsieur le conseiller Chris-
tian Légaré, appuyé par monsieur le conseiller Renaud
Auclair et unanimement résolu que ce conseil adopte le
règlement numéro 173 comme suit, à savoir:

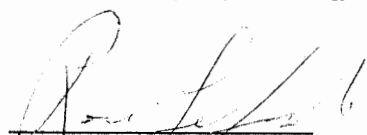
Article 1

Le règlement d'urbanisme numéro 86 est amendé
en modifiant l'article 19.1.1 en remplaçant
dans la liste des usages permis, l'expression
"Epicerie, non licenciée et sans boucherie
annexe" par " Epicerie, licenciée ou non, et
sans boucherie annexe".

Article 2

Le présent règlement entrera en vigueur suivant
la Loi.

Adopté à la séance du 11 septembre 1978
assemblée des électeurs le 25 septembre 1978.


RENE LAFOND, MAIRE


DANIEL LECLERC,
SECRETAIRE-TRESORIER

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné, par le soussigné, que le conseil a adopté lors de sa séance du 11 septembre 1978, le règlement numéro 173 amendant le règlement d'urbanisme numéro 86 afin de modifier l'article 19.1.1 de ce règlement en ce qui a trait aux usages permis dans les zones à dominance résidentielle.

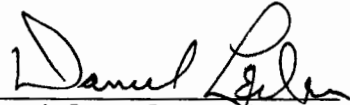
Que lors de l'assemblée publique tenue le 25 septembre 1978, les électeurs concernés ont approuvé ledit règlement.

Que ledit règlement est déposé au bureau du soussigné et que toute personne intéressé peut en prendre connaissance.

Que ledit règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Donné à St-Emile ce 26ième jour de septembre 1978.

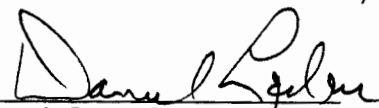
Le secrétaire-trésorier,


Daniel Leclerc, O.M.A.

CERTIFICAT

Je, soussigné, certifie par les présentes, sous mon serment d'office, que le présent avis a été affiché aux endroits habituels dans la municipalité le 26 septembre 1978.

Le secrétaire-trésorier,


Daniel Leclerc, O.M.A.